



Communauté
d'Agglomération de
Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée / D.P.
JUN 2026

Commune de FAMARS

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage PLUI	
	Zones urbaines mixtes
	UAa
	UBd
Zones de renouvellement urbain	
	URC
	Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme
	UL
	ULv
	Zones dédiées au parc d'activités liées à l'université
	UT
	Ufa
	Zones d'extension à vocation mixte/habitat (court/moyen terme)
	1AU
	Zones d'extension à vocation spécifique (court/moyen terme)
	1AUS
Zones à vocation agricole	
	A
	Aco
	Acn
Zones à vocation naturelle	
	N
	Nj

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Emplacement Réserve
- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre DIVAT

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine)
- Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)
- Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

- Elément ponctuel (arbre, haie)
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

- Limites communales
- Siège d'exploitation agricole
- Cimetière existant

Hydrologie

- Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER 1	Accès à la zone d'extension	Commune	0.112855630989559

